



CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DU FINISTÈRE

LISTE DES DOCUMENTS À APPORTER EN RDV

En fonction de la nature et de l'avancement du projet, apporter les documents et informations suivants :

- Cadastre (avec référence cadastrale), plan de la parcelle
- Plans et coupes des constructions existantes
- Plans et coupes des constructions projetées si déjà réalisées
- Photographies de la parcelle, du bâti existant, du bâti à rénover, des constructions voisines, de l'environnement proche
- Photographies de détails structurels, désordres (humidité, défaut de conception...), intérieur et extérieur dans le cas d'une rénovation
- Règlements de PLU, POS applicables sur la parcelle, certificat d'urbanisme, classement en secteur monuments historiques, zone littorale...
- Règlement de lotissement, de ZAC
- Tout autre document pouvant permettre la compréhension du contexte et du projet (devis, avis des ABF, refus de permis, cartes postales anciennes...)

